

## Positions développées par le SNPDEN lors de la table ronde du 27 mai

---

Le 27 mai, une « table ronde » dont l'objet officiel était la seule question des « armes à l'école » réunissait au ministère, outre Xavier Darcos et ses collaborateurs, les recteurs de Versailles et de Créteil, l'inspecteur d'académie du Val-de-Marne, les représentants de l'ARF (association des départements de France) et de l'ADF (association des régions de France), de la PEEP et de la FCPE, du SNPEN (Philippe Tournier et Catherine Petitot) et de I&D. Cette « table ronde », qui devait primitivement se réunir le 20 mai, s'inscrivait dans un agenda précipité puisque le chef de l'Etat devait s'exprimer le lendemain matin.

### **Intervention de Philippe Tournier, secrétaire général.**

*Monsieur le Ministre,*

*Nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder la question de la sécurité dans les établissements comme un sujet spécifique, distinct de celui de l'éducation qui est et reste notre métier. L'éducation et la sécurité ont, certes, partie liées mais ne s'épuisent pas l'une l'autre. La question aujourd'hui soulevée préoccupe nos collègues, non seulement en elle-même mais aussi par la façon dont elle est actuellement abordée. En effet, le fait de ne la traiter que dans un climat émotionnel conduit à mettre sur le même plan des choses qui ne sont pas du même ordre : les événements les plus extrêmes qui suscitent l'émotion ne sont pas les manifestations les plus prégnantes de la violence en milieu scolaire et les solutions à apporter ne sont pas les mêmes*

*Nous nous placerons ici d'un point de vue professionnel qui n'exclut pas a priori d'hypothèses de travail mais les reconsidère d'un point de l'efficacité pratique, des effets directs ou indirects, positifs ou indésirables. Par exemple, il faut toujours se poser la question : les dispositifs envisagés auraient-ils permis d'éviter les incidents qui justifient que nous soyons réunis aujourd'hui ?*

*Nous nous félicitons que les principaux acteurs soient amenés à échanger, en particulier que l'Etat et les collectivités se parlent sur ces questions*

**Le premier point est que la question de la sécurité des établissements doit être abordée à partir de là où elle se pose : les établissements.** *C'est pour cela que nous demandons que l'approche parte de véritables diagnostics de sécurité de qualité qui concernent tous les établissements car tous sont potentiellement concernés : les comportements aberrants ne sont pas l'apanage des établissements les plus difficiles. Ces diagnostics doivent être conduits dans des conditions techniquement sérieuses, non seulement avec les forces de police, évidemment, mais aussi, si nécessaire, en faisant appel à du conseil en sécurité aujourd'hui quasi-inexistant au sein de l'Education nationale au terme d'une dizaine de « plans violence ». D'autres secteurs de la vie collective ont, de ce point de vue, une réflexion plus solidement avancée.*

*Ces diagnostics sont destinés à déboucher sur des plans associant, sous forme de conventions tripartites, l'Etat, les collectivités et les établissements, chacun apportant*

ce qui lui appartient. Dans ce cadre, peuvent alors s'imaginer des dispositifs techniques ou juridiques spécifiques dès l'instant où ils répondent à une attente et à un consensus locaux. Des dispositifs de sécurité qui suscitent l'incompréhension ou la révolte de ceux qu'ils sont censés protéger ne sont jamais adaptés. Des « portiques », comme tous les aménagements de sécurité, ne sont pas des solutions en eux-mêmes : s'il n'y aurait pas de raison d'en écarter l'hypothèse là où leur usage serait l'objet d'une demande de la communauté scolaire, où cette solution serait techniquement possible et aurait trouvé un financeur, aucun système ne mettra à l'abri de comportements individuels incontrôlables d'êtres pris de folie.

**Le second point est qu'aborder la question de la sécurité pose aussi la question des personnels formés à cet aspect particulier.** Actuellement, les établissements n'en disposent pas et l'on ne semble pas s'émouvoir d'envisager un assistant d'éducation, un CPE ou un personnel de direction désarmant un individu dangereux. Nous sommes satisfait de voir que la transformation des personnels de direction en « officiers de police judiciaire » ne soit pas retenue. Une telle initiative se serait heurter aux plus grandes difficultés –et pas que juridiques- mais, d'une façon générale, les personnels de direction n'accepteront pas de solution qui consisterait à leur transférer la responsabilité des possibles incidents à venir.

Des personnels spécifiques formés aux questions de sécurité n'existent pas aujourd'hui dans les établissements : il ne sera pas possible de contourner ce point si l'objectif est bien de progresser sur la sécurité. Ces personnels ont à être des personnels à la charge de l'Etat, en responsabilité de la sécurité qui n'est pas une compétence transférée aux collectivités. La sécurité n'est, en effet, pas plus de l'accueil que de l'éducation. Les « brigades de la paix scolaire » que vous évoquez, Monsieur le Ministre, ne pourraient être de quelque utilité que si elles se trouvent là où des difficultés surviennent, quand ces difficultés surviennent. Basées près des recteurs, elles arriveront toujours trop tard ou à contretemps. Il ne pourrait donc s'agir que de personnels à la disposition des établissements, basés dans ceux-ci, dans le cadre des conventions que nous évoquions. Des interventions « coup de poing » à la façon des transports publics seraient conter-performantes : excitant un peu davantage les élèves, il faudrait plusieurs semaines pour se remettre de leur passage. Une présence de ces personnels, sous cette forme, ne pourrait être efficace que si elle répond à une aspiration de la communauté scolaire, si elle est assez stable pour atténuer les difficultés qu'elle est censée résoudre ce qui veut dire une présence éventuellement longue, pouvant s'étaler sur plusieurs mois, voir plusieurs années. Cela nécessiterait également d'inclure un volet de la gestion de l'après : puisque vous parlez de « brigades de la paix scolaire » et que le langage militaire est de mode, l'actualité internationale souligne qu'il est toujours plus aisé d'envoyer des « soldats de la paix » que de les rapatrier.

Par ailleurs, on peut tout à fait saluer le projet d'une formation à la gestion de crise ou, même, simplement des conflits, y compris pour les professeurs.

Monsieur le Ministre, les personnels de direction n'ont jamais fui le débat autour des questions de la sécurité dont la réponse ne peut pas toujours être, partout et tout le temps, exclusivement éducative. Voilà pour le court terme : le long terme, lui, mérite une autre entrée. La question de la violence est aussi celle des conditions d'enseignement, de formation des personnels, de la déshérence de certains aspects

*comme l'appui psychologique en milieu scolaire, de l'environnement social, du projet collectif : fouilles, portiques et brigades laissent toutes ces questions sans réponses.*